

Le service hivernal ATMB est déclenché de novembre à avril : ATMB renforce ses capacités de déneigement avec l'acquisition de nouveaux matériels

A l'approche de la saison neigeuse, les équipes d'ATMB déploient leur dispositif de service hivernal qui s'étend de novembre 2024 à avril 2025.

Alors que le bilan 2023-2024 révèle un hiver exceptionnellement clément, les maîtres mots pour être à la hauteur de l'enjeu sont : anticipation, préparation, surveillance et prévention. Plus que jamais, ATMB se concentre sur le renforcement de ses moyens matériels avec l'acquisition d'une remorque de déneigement « Snow-Kill ».

En mobilisant près de 200 personnes formées et prêtes à intervenir, ATMB assure une réactivité maximale 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, au cœur d'un cadre géographique culminant à près de 1 300 mètres d'altitude.

Bilan 2023-2024 : un hiver exceptionnellement clément

Chaque année, le réchauffement climatique se confirme avec des températures minimales, relevées sur notre réseau, de moins en moins froides (-11°C vs -20° précédemment). Ce fût le cas l'hiver dernier avec des chutes de neige rares et quasi nulles en basse altitude. L'hiver dernier, seulement 1 662 heures d'intervention ont été recensées, soit presque la moitié de moins que ces trois dernières années.

Pour autant, les équipes d'ATMB se préparent chaque année à assurer le service hivernal dans cet environnement montagnard, jouant ainsi un rôle essentiel pour la mobilité des résidents, des entreprises et des vacanciers.

Pour cet hiver, ATMB apporte une nouvelle amélioration dans la gestion de son service hivernal avec l'achat d'une remorque « Snow-Kill ».

Le « Snow-Kill » approuvé après deux hivers d'expérimentation

Depuis 2022, les équipes d'ATMB testent le « Snow-Kill ». Il s'agit d'une remorque équipée d'une lame, tractée par un camion et capable de se décaler en se positionnant de biais pour déneiger l'autre voie. Ainsi, le camion déneige la voie de gauche et la remorque déneige la voie de droite.

Après deux années d'essai sur les secteurs de Passy et de Bonneville, cet engin a fait ses preuves. Il est apprécié pour son efficacité notamment face aux épisodes neigeux les plus sévères.

Une machine « Snow-Kill » est désormais déployée sur le centre d'exploitation de Passy et d'autres remorques sont en cours d'acquisition et seront déployées d'ici 2026 dans les centres d'exploitation de Passy, de Bonneville et d'Eloise.

La première remorque « Snow-Kill » sera opérationnelle dès cet hiver, pour le déneigement de notre secteur le plus haut, qui culmine à plus de 1 200 mètres d'altitude.



©ATMB

Le service hivernal : près de 200 personnes mobilisées pour assurer la viabilité hivernale

Pour ses 130 km du réseau, ATMB met en œuvre des moyens matériels et humains importants afin que les équipes puissent intervenir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Ce travail d'équipe repose sur une organisation solide de 200 professionnels mobilisés durant tout l'hiver : les agents d'entretien conducteurs des chasse-neige, l'encadrement, les mécaniciens, les patrouilleurs, les opérateurs au Poste de Contrôle Sécurité Trafic à Bonneville, les astreintes équipement, communication, etc.

Au total, 50 véhicules sont équipés pour le service hivernal et mutualisés, c'est-à-dire qu'ils peuvent être déplacés d'un centre à un autre en fonction des conditions météorologiques annoncées.

Les équipes comptent également six artificiers chargés de déclencher des avalanches préventives afin de sécuriser l'accès au Tunnel du Mont Blanc. Ce dispositif est unique en France pour une société d'autoroute.

Des équipes formées et prêtes à intervenir

ATMB accorde une grande importance à la formation de ses équipes pour garantir des interventions efficaces et sécurisées. Plus de 16 sessions de formation sont ainsi programmées à destination de près de 118 agents : sous-traitants et des nouveaux dans les centres d'entretien.

Ces formations sont généralement accompagnées de compagnonnage, mis en place pour accompagner ces nouveaux agents, leur permettant de bénéficier de l'expérience des agents chevronnés sur le terrain.

Ces formations aspirent à rendre les interventions hivernales plus fluides et réactives, tout en assurant la sécurité de nos agents durant leurs interventions.



©ATMB

Quelques conseils avant de prendre la route

Plus que jamais, rouler en sécurité sous la neige résulte d'un travail d'équipe entre nos femmes et hommes en jaune et les conducteurs. Nous sommes là pour préparer la chaussée lorsque les chutes sont annoncées et lorsque la neige tombe, tous nos chasse-neige sont déployés.

Les conducteurs jouent un rôle avec un véhicule équipé de pneus neige et une conduite souple. L'objectif est d'éviter tout blocage lié à des véhicules en travers ou des accidents : si les voies sont bloquées par des véhicules arrêtés, nos camions ne peuvent plus déneiger.

Avant de partir :

- Se renseigner sur la météo et sur les intempéries annoncées sur [Météo France](#) ou [Météo ciel](#). Si vous le pouvez, n'hésitez pas à reporter votre voyage en fonction des prévisions météo.
- Consulter les conditions du trafic en temps réel et nos webcams sur le site www.atmb.com/info-traffic-a40-rn205/
- Consulter les horaires d'ouverture du Tunnel du Mont Blanc sur www.tunnelmb.net/fr-FR/interruptions-et-pr-visions
- Télécharger l'application [SOS autoroute](#) via [l'App Store](#) ou [Google Play](#).
- Equiper son véhicule pour traverser des zones de montagne : pneus neige ou hiver, chaînes, bombe antigel, raclette, couverture...
- Veiller à sécuriser le chargement des coffres de toit, porte-ski, etc. et déneiger le toit de son véhicule avant de prendre la route.
- Ne pas hésiter à reporter son voyage

Durant votre trajet, les règles d'or pour voyager l'hiver en toute sécurité :

- Respecter les consignes des panneaux lumineux et adoptez une conduite souple et apaisée.
- Il est interdit de doubler nos chasse-neige.
- Prendre des distances avec les véhicules qui vous précèdent, notamment lorsque la circulation se déroule en « accordéon » avec des zones de ralentissements.
- Ne jamais oublier que sur la RN205, même si les conducteurs disposent de deux voies, ils roulent sur une route de montagne : il est important de respecter les vitesses et de ne jamais couper les virages ;
- Être attentif aux panneaux lumineux sur la route et écouter les flashs spécifiques relayés sur [Autoroute Info 107.7 FM](#) ;

En Haute-Savoie, du 1^{er} novembre au 31 mars, les pneus neige ou hiver sont obligatoires.

En Val d'Aoste, du 15 octobre au 15 avril, les pneus neige ou hiver sont obligatoires sous peine d'amende.

Le port des chaînes est interdit au Tunnel du Mont Blanc et sur l'autoroute.

Télécharger les photos : [ici](#). (Lien disponible jusqu'au mardi 19 novembre)

A propos d'ATMB :

La société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est en veille permanente sur les nouveaux modes de transports. En traversant les montagnes et en rétrécissant le territoire, elle rapproche ses conducteurs en diminuant leur temps de trajets, tout en assurant leur sécurité.

Située au cœur des Alpes et au pied du Mont-Blanc, ATMB compte plus de 340 salariés pour l'Autoroute et la Route Blanches (A40 et RN205). Elle dessert aussi la Suisse par deux liaisons autoroutières transfrontalières (A411 et A41) et l'Italie, par le Tunnel du Mont-Blanc dont elle est concessionnaire avec son homologue italien SITMB.

ATMB est détenue par l'Etat, les collectivités territoriales et des actionnaires privés. Elle est titulaire d'un contrat de concession avec l'Etat français jusqu'en 2050.

CONTACT PRESSE

Céline Coudurier

Direction de la communication, de la transformation et des relations humaines d'ATMB

celine.coudurier@atmb.net

04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11